

## FP 2 - LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

## COMPOSANTE Faculté de Droit et Science Politique

## DUREE

7 heures sur une journée

## DATE(S)

Nous consulter

## HORAIRES :

cf emploi du temps

## LIEU

Aix-Marseille Université  
 Centre de droit du sport  
 110 La Canebière - 13001 Marseille  
 Possibilité de suivre en visio-conférence.

**ACCESSIBILITE LOCAUX :** locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## COUT/TARIF

895 € Nets de taxe  
 Établissement non soumis à la TVA

## ORGANISATION

Interentreprises - Possibilité en intra (pour les tarifs : nous consulter)  
 Session limitée à 10 personnes

## SANCTION DE LA FORMATION

Suite à l'évaluation de la formation, remise de :  
 - Attestation de compétences et de fin de formation  
 - Formation validée au titre de la formation continue des avocats.

## LES + DE LA FORMATION

- Accueil petit déjeuner
- Déjeuner avec le formateur
- Remise support papier (présentiel)
- Remise support électronique

## OBJECTIFS

- Maîtriser le fonctionnement interne de l'association sportive
- Maîtriser la gouvernance de l'association sportive
- Maîtriser la situation financière de l'association sportive
- Adapter les dispositions applicables à sa structure associative
- Recenser les obligations de l'association

## PUBLIC

Avocats, juristes de clubs, dirigeants de clubs, agents des collectivités publiques

## PRE-REQUIS ET MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

Pas de prérequis

## PROGRAMME

## I – Création d'une association sportive

- A – Conditions générales
- B - Conditions spécifiques

## II – Organisation interne de l'association

- A – Les membres
- B – Les organes d'administration et de direction
- C – Les modifications de statut

## III – Financement de l'association

- A – Financements internes
- B – Financements publics
- C – Financements privés

## IV – Disparition de l'association

- A – Nullité
- B – Techniques de dissolution
- C – Liquidation

## V – Dirigeants de l'association

- A – Pouvoirs des dirigeants
- B – Responsabilités personnelles des dirigeants



## Renseignements et inscriptions

[fpc-entreprises@univ-amu.fr](mailto:fpc-entreprises@univ-amu.fr)

04.13.94.21.21

Taux de satisfaction : 99%

Taux de réussite : NC

Taux d'insertion : NC

Le devis est établi par la Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par un contrat ou une convention

Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap



## LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

### SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION - MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Evaluation formative

**MODALITES d'ACCES :** [fpc-entreprises@univ-amu.fr](mailto:fpc-entreprises@univ-amu.fr)

### QUALITÉ DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

#### RESPONSABLE DE LA FORMATION : Jean-Michel MARMAYOU

Curriculum vitae synthétique

- Maître de conférences, HDR
- Directeur du Centre de droit du sport d'Aix-Marseille



#### INTERVENANT : Gaylor RABU

Curriculum vitae synthétique

- Maître de conférences, HDR
- Co-directeur du Master Professionnel « Droit du sport »

